



M. Christophe CASTANER a été entendu par la commission des Lois du Sénat, transformée en commission d'enquête sur l'affaire Benalla

Le Délégué général de la République En Marche, M. Christophe CASTANER, secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement, a été entendu hier par la commission des Lois du Sénat, présidée par l'ancien ministre Philippe BAS, sénateur (LR) de la Manche, ancien secrétaire général de la présidence de la République, transformée en commission d'enquête, dont les deux co-rapporteurs sont l'ancien ministre Jean-Pierre SUEUR, sénateur (LR) du Loiret, ancien président de la commission des Lois, et Mme Muriel JOURDA, sénatrice (LR) du Morbihan, sur l'affaire Benalla.

M. Christophe CASTANER a annoncé qu'une procédure de licenciement avait été engagée, le 20 juillet dernier, contre le salarié du parti Vincent CRASE, filmé aux côtés de M. Alexandre BENALLA en train de malmener des manifestants le 1^{er} mai. Cette procédure est "fondée sur le trouble objectif au fonctionnement de l'association et l'atteinte portée à son image", a précisé le délégué général du parti présidentiel.

Dans un premier temps, juste après la révélation de l'affaire le 18 juillet, M. CASTANER avait estimé que la "faute personnelle" de M. CRASE ne "suffit pas pour justifier un licenciement" car celui-ci était intervenu aux côtés de M. BENALLA en dehors de sa fonction professionnelle, à savoir "responsable adjoint sûreté et sécurité" à La REM. "Vincent CRASE a indiqué avoir agi en qualité de gendarme réserviste le 1^{er} mai, à la demande expresse d'Alexandre BENALLA". Il "m'a alors informé qu'il était chef d'escadron, gendarme de réserve depuis 1996, rattaché à l'Elysée dans un cadre extra-professionnel", a précisé M. CASTANER devant les sénateurs.

La direction de La République en Marche a finalement choisi d'enclencher une procédure de licenciement car à "la faute, M. CRASE a ajouté le mensonge, puisqu'il n'était ni présent ce jour en tant que gendarme réserviste ni ne bénéficiait d'aucune autorisation pour être présent", a souligné M. CASTANER. Il s'est dit prêt à "assumer un risque de contentieux devant les prud'hommes".

Par ailleurs, si M. CASTANER a confirmé avoir infligé rapidement à son employé une suspension de 15 jours, "du 4 au 18 mai inclus", celle-ci ne s'est pas accompagnée d'une retenue de salaire. Le porte-parole de l'Elysée Bruno ROGER-PETIT avait pourtant assuré le 19 juillet que M. CRASE avait "été sanctionné par une mise à pied de 15 jours avec suspension de salaire".

Affirmant que M. CRASE ne l'a jamais "accompagné dans (s)es déplacements, encore moins armé", M. CASTANER a affirmé être en train de "revoir l'organisation de la sécurité" du parti.

Enfin, interrogé sur la diffusion illégale d'images de vidéosurveillance relatives aux faits du 1^{er} mai sur les réseaux sociaux, par des comptes proches de La République en Marche, M. Christophe CASTANER a dit n'avoir "connaissance d'aucun membre de La République en Marche qui aurait relayé cela".

Le président de la commission des Lois, M. Philippe BAS, et M. Jean-Pierre SUEUR, co-rapporteur de la commission d'enquête se sont étonnés que M. Christophe CASTANER n'ait pas informé le parquet au sujet de l'attitude de M. CRASE.

M. Christophe CASTANER était la dernière personnalité auditionnée par la commission des Lois du Sénat, transformée en commission d'enquête, avant la pause estivale.

Mme Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, réservée sur la possibilité d'une audition de M. Alexandre BENALLA devant la commission d'enquête du Sénat

Mme Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, a quant à elle estimé hier qu'il serait "délicat" que M. Alexandre BENALLA soit auditionné devant la commission d'enquête du Sénat.

"Alexandre BENALLA est la principale personne qui est mise en cause dans cette information



judiciaire et il me semble délicat qu'il puisse intervenir et parler devant une commission d'enquête parlementaire parce que je crois qu'il y aurait une confusion des rôles, des genres, qui n'est pas forcément très saine", a-t-elle déclaré hier matin.

M. Philippe BAS, président de la commission des Lois du Sénat, transformée en commission d'enquête, n'avait pas exclu d'auditionner M. BENALLA au motif que ce dernier "a fait savoir son envie d'être auditionné" par cette commission "ajoutant qu'il avait de quoi nous donner des explications" (cf. BQ du 30/07/2018).

Pour la Garde des Sceaux, ces commissions d'enquêtes parlementaires ne doivent pas entraver le travail de la justice : "Une information judiciaire a été ouverte sur la base des événements qui se sont déroulés autour du 1^{er} mai et puis sur la transmission des vidéos. Cette information judiciaire doit pouvoir progresser, avancer en toute indépendance" a-t-elle fait valoir. "Les commissions d'enquêtes parlementaires ont leur légitimité et il faut qu'elles puissent travailler normalement. Pour autant, il me semble absolument capital de préserver l'indépendance de la justice et du travail parlementaire, et je ne trouve pas sain qu'une commission parlementaire puisse empiéter sur le travail judiciaire", a-t-elle complété.

L'enquête sur des violences au Jardin des Plantes élargie après une nouvelle vidéo

Par ailleurs, l'enquête ouverte lundi concernant des violences commises le 1^{er} mai au Jardin des Plantes à Paris a été élargie à d'autres faits présumés, après la diffusion d'une nouvelle vidéo sur laquelle semblent apparaître MM. Alexandre BENALLA et Vincent CRASE, a annoncé hier le parquet de Paris (cf. BQ du 31/07/2018).

Ces investigations ont également été confiées à la Brigade de répression de la délinquance contre la personne (BRDP) de la police judiciaire parisienne.

Dans cette nouvelle vidéo, dévoilée par Franceinfo et Mediapart, deux hommes ressemblant au collaborateur de l'Élysée et au salarié du parti présidentiel REM apparaissent en train d'interpeller un individu tandis que des CRS sont autour d'eux. Le Jardin des Plantes était situé sur le parcours du défilé du 1^{er} mai. Selon les deux médias, ces images ont été tournées vers 17h00, soit quelques heures avant les heurts de la place de la Contrescarpe, située à quelques centaines de mètres, à l'origine de la plus grave crise politique traversée par le président Emmanuel MACRON depuis son élection.

La nouvelle enquête ouverte par le parquet découlait des plaintes de deux jeunes de 23 et 24 ans affirmant avoir été victimes d'une interpellation musclée au Jardin des Plantes après avoir croisé MM. Vincent CRASE et Alexandre BENALLA, présents avec quelques membres des forces de l'ordre en tant qu'"observateurs" de la manifestation.

Les syndicats de policiers "rassurés"

Alors que certains dirigeants syndicaux policiers avaient affirmé, devant la commission d'enquête sénatoriale, que les comportements de M. Alexandre BENALLA avec les policiers étaient particulièrement critiquables, M. Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, a reçu hier ces mêmes organisations syndicales une à une.

"Nous sommes rassurés sur le fait que la police nationale n'est pas en cause" a déclaré, à l'issue de la réunion, M. Jean-Claude DELAGE, secrétaire général du syndicat Alliance, à l'issue de son entrevue avec M. COLLOMB. "Il a répété que la police n'était pas en cause dans cette affaire, elle a fait son travail", a ajouté M. DELAGE.

Le ministre "nous a reçus par confédération et pas tous les syndicats en même temps, ce qui est plutôt une première" a souligné M. Jean-Marc BAILLEUL, secrétaire général du Syndicat majoritaire des cadres de la Sécurité Intérieure (SCSI). "Il a tout de suite été clair sur le fait que les agissements de M. BENALLA étaient dus au fait qu'il avait pris des libertés mais qu'on avait dû aussi lui laisser



prendre trop de liberté", a-t-il dit.

Alternative Police CFDT a "fait part de son plus grand regret que cette affaire ait pu salir toute l'institution" selon un communiqué du syndicat qui ajoute que "l'affaire Benalla ne doit pas continuer à être au coeur de la vie de la police nationale alors que les policiers attendent encore beaucoup de réponses à leurs inquiétudes et leurs attentes en matière de conditions de travail".

Le Syndicat des commissaires de la police nationale (SCPN) a estimé que "cette affaire a des répercussions très négatives sur le travail des forces de l'ordre, en raison de la confusion créée par le comportement et la tenue de M. BENALLA au moment des interventions filmées".

Le ministre de l'Intérieur "a tenu à apporter son soutien indéfectible aux policiers et gendarmes (...) qui ont pu légitimement être affectés par le traitement de cette affaire" a déclaré le ministère dans communiqué. "Il a réaffirmé qu'il n'acceptera pas que quiconque, usurpant l'identité d'un policier ou d'un gendarme, jette le discrédit sur les forces de sécurité".